

ÉDITORIAL
FRÉDÉRIC ROHART

Un an d'application du Ceta

En attendant l'heure du bilan

Le Ceta a beau avoir été signé en 2014, il fête aujourd'hui son 1^{er} anniversaire. Le 21 septembre 2017 en effet, l'essentiel de l'accord économique et commercial global conclu entre l'Union et le Canada entrait en vigueur – «provisoirement», en attendant que les parlements nationaux européens se prononcent sur la partie non commerciale qui relève de leur compétence. Sans surprise, le constat mercantile est positif: les exportations européennes vers le Canada ont progressé de 7% pour les neuf premiers mois d'application de l'accord de libre-échange. Et la Belgique n'est pas la dernière à tirer son épingle du jeu, puisque des secteurs aussi belges que le chocolat ou la pharma tiennent le haut du pavé – on ne peut aller plus loin: la Commission n'a pas dévoilé de chiffres globaux d'ex-

Il est trop tôt pour affirmer que les Cassandra avaient tort de s'inquiéter des effets pervers du Ceta.

portations par État membre. Les chiffres du jour tendent tout de même à montrer que la patronne de l'Agence wallonne à l'exportation n'avait pas parlé pour rien en soulignant, en plein blocage du Ceta, que «la Wallonie a un intérêt commercial à signer» cet accord.

Reste que ce premier bilan d'étape est très partiel. Il est trop tôt pour affirmer

que les Cassandra avaient tort de s'inquiéter des effets pervers du Ceta sur nos assiettes et notre environnement. Trop tôt aussi pour faire le bilan démocratique de la coopération réglementaire entre les autorités européennes et canadiennes. Beaucoup, beaucoup, beaucoup trop tôt enfin pour parler du système d'arbitrage censé permettre aux investisseurs lésés par des décisions de pouvoirs publics de se défendre hors des juridictions classiques. C'était la principale innovation de l'accord, et elle reste dans les limbes. Suite au combat homérique wallon de 2016, la Belgique a interrogé la Cour de Justice de l'Union sur sa compatibilité avec le droit européen. Douze États membres ont pris part aux plaidoiries et le couperet devrait tomber début 2019. Si les juges de Luxembourg donnent leur feu vert au nouveau système, encore faudra-t-il que tous les parlements nationaux ratifient le Ceta pour qu'il entre pleinement en vigueur. Ce qui est loin d'être acquis.